PROJET ASSOCIATIF
2018 -2025

Ce projet a été :

> Finalisé au Conseil d'Administration du 14 mai 2018 ;

> Validé par le Conseil d'Administration du 22 mai 2018 ;

> soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, le 19 juin 2018.

Ce document est à diffusion contrôlée, à destination exclusive des Fédérations ou Associations Familiales adhérentes, des bénévoles ou salariés de l'UDAF.

Le Président de l'UDAF de Tarn et Garonne,
Monsieur Xavier RENIER

Union **D**épartementale des **A**ssociations **F**amiliales de Tarn et Garonne
3 place Alexandre 1er
CS 90320
82003 MONTAUBAN Cedex

Accès Institution : 3 Boulevard Gustave Garrisson, entrée B4

Tél : 05 63 03 28 78 – E-mail : udaf@udaf82.fr

Reproduction interdite
Pour toute demande d'exemplaires supplémentaires,
adressez-vous au Secrétariat de Direction de l'UDAF.
Merci de votre compréhension

TABLE DES MATIERES

PARTIE I PRESENTATION ET SERVICES 5
I-1 UDAF – L'INSTITUTION 5
1- SON HISTOIRE 5
2- SES MISSIONS INSTITUTIONNELLES 5
3- SES VALEURS 6
4- SES ASSOCIATIONS ADHERENTES 8
5– LA GALAXIE DES PARTIES PRENANTES 11
6- LES RESSOURCES 12
I-2 UDAF – LES SERVICES 14
1- LE SERVICE DES MANDATS JUDICIAIRES 14
2 - LE SERVICE D'AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX 15
3- LE POLE LOGEMENT 15
4- LE POLE FAMILLE 16
I-3 UDAF – LES ORGANIGRAMMES 19
1 – ORGANIGRAMME FONCTIONNEL AU 30 AVRIL 19
2 – ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE AU 30 AVRIL 2018 20
PARTIE II L'ENVIRONNEMENT - LES ENJEUX 21
II.1 - PRESENTATION DE QUELQUES DONNEES DEPARTEMENTALES 21
1- LES DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES 21
2- LES BESOINS SPECIFIQUES DES FAMILLES 23
II.2 - CONSTATS ET ENJEUX ISSUS DE L'ANALYSE DES DONNEES 26
PARTIE III PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 27
III.1 DES ENJEUX AUX OBJECTIFS 27
1- LES ENJEUX DECLINES PAR AXES STRATEGIQUES 27
2- LES OBJECTIFS STRATEGIQUES 27
III.2 – LES ACTIONS CONCOURRANT A LA MISE EN OEUVRE DE CES OBJECTIFS 28
1– LES ACTIONS POUR LES OBJECTIFS GENERAUX 28
2– LES ACTIONS POUR LES OBJECTIFS SPECIFIQUES 29
III.3 – LE PLAN D'ACTION SUR PERIODE 2018-2025 30
1- LES ECHEANCES DES ACTIONS DE L'OBJECTIF GENERAL 1 : DEVELOPPER l'UDAF et SES ASSOCIATIONS 30
2- LES ECHEANCES DES ACTIONS DE L'OBJECTIF GENERAL 2 : CONSOLIDER LES LIENS ENTRE SERVICES ET ASSOCIATIONS 30
3- LES ECHEANCES DES ACTIONS DE L'OBJECTIF GENERAL 3 : DYNAMISER LA REPRESENTATION FAMILIALE 31

4- LES ECHEANCES DES ACTIONS DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : INSCRIRE L'UDAF DANS LE CHAMP DE L'ENFANCE (3 A 12ANS) 31

5- LES ECHEANCES DES ACTIONS DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LE CHAMP DE LA CONSOMMATION31

6- LES ECHEANCES DES ACTIONS DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : SOUTENIR L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES VULNERABLES..... 31

GLOSSAIRE..... 32

PARTIE I
PRESENTATION ET SERVICES

I-1 UDAF – L'INSTITUTION

1- SON HISTOIRE

L'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et les UDAF (Unions Départementales des Associations Familiales) sont créées à la libération par une ordonnance du 3 mars 1945, en même temps et dans la même dynamique que les Caisses de Sécurité Sociale.

Leur rôle est de représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles vivant en France. Elles sont régies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). A l'échelon régional, les URAF rassemblent les unions départementales.
L'UDAF de Tarn et Garonne est membre de l'URAF Occitanie.

« … déclarée à la préfecture de Tarn et Garonne le 30 octobre 1946… »

L'UDAF de Tarn et Garonne est une association (n°00693) constituée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, pour une durée illimitée, et reconnue comme établissement d'utilité publique.

Elle a été déclarée à la préfecture de Tarn et Garonne le 30 octobre 1946 (Insertion au JO le 23 novembre 1946). Elle a été agréée par l'UNAF, conformément à l'article 7 paragraphe 3 du CASF, le 13 octobre 1976.

Depuis la création de l'UNAF et des UDAF, la société française a connu de nombreuses évolutions, tant sur le plan économique que sur le plan social.

Ces évolutions ont pour la plupart été prises en compte par le législateur : ainsi les lois de 1975 [1], de 2002 [2] et de 2007 [3] ont successivement marqué l'évolution de l'Institution, tant sur l'étendue des missions confiées que sur leurs modalités d'exercice.

2- SES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

Sur le plan départemental, et conformément à l'article L 211-3 du CASF, l'UDAF a pour mission de :

- **Donner son avis aux pouvoirs publics** sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;

[1] *Loi n°75-629 du 11 juillet 1975 sur la réforme de l'UNAF et de ses orientations*
[2] *Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002rénovant l'action sociale et médico-sociale*
[3] *Lois du 5 mars 2007 n°2007-308 sur la protection juridique des majeurs et n° 2007-293 sur la protection de l'enfance*

- **Représenter officiellement** auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles françaises et étrangères ;
- **Gérer tout service d'intérêt familial** dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge ;
- **Exercer devant toutes les juridictions les actions civiles** relatives à tout fait de nature à nuire aux intérêts des familles.

Au-delà de ces missions institutionnelles, les UDAF peuvent gérer des services dans le cadre d'actions opérationnelles financées soit sur des fonds d'Etat ou de collectivités territoriales, soit sur un fonds spécial basé sur des conventions d'objectifs entre l'Etat et l'UNAF (et entre l'UNAF et chacune des UDAF).

3- SES VALEURS

- L'UDAF est une association familiale **sans but lucratif** et qui s'inscrit dans un **réseau national.**

- La **Famille** est au cœur des valeurs portées par l'association.

La famille est un espace de lien social, un lieu d'échange, d'altérité, de solidarités, elle est un lieu refuge lorsqu'une personne traverse une difficulté de vie. Elle sert d'amortisseur social, économique, psychologique en cas de difficultés, en temps de crises.

La famille est aussi un espace d'éducation, premier lieu de transmission d'une culture, d'apprentissage de la vie collective….

La famille est enfin une institution, un espace de protection de la sphère privée.

Les valeurs qui font sens dans la famille, à savoir la **solidarité**, l'**apprentissage**, le **partage** et la **protection** sont au cœur de nos actions.

- L'**Ethique** est une précaution décisionnelle au cœur des actions mises en œuvre par l'UDAF.

L'UDAF porte une réflexion permanente sur ses valeurs qui orientent et motivent les actions et décisions qu'elle met en œuvre. La réflexion éthique est centrale au sein de l'association et se décline à tous les niveaux [Commission éthique CA ou Services / Commission Ethique Finance (placements majeurs, financements associatifs)] pour déterminer des raisons d'agir acceptables, partagées par toutes les parties prenantes, tout particulièrement, celles directement touchées par une action ou décision.

La **participation** est une démarche systématiquement recherchée.

L'UDAF porte une attention particulière à créer et maintenir ses relations avec ses adhérents et partenaires et s'attache à agir avec eux dans le respect de chacun et dans un objectif de concertation mutuelle permanente fructueuse et efficiente.

Au niveau des **services** :

L'UDAF est attachée au **respect des personnes** qu'elle accompagne (libertés individuelles, droits civiques, promotion de l'autonomie, non-discrimination et tolérance) ainsi qu'au respect de leurs biens ;

Elle inscrit toutes ses missions dans le cadre d'un **modèle d'accompagnement** structurellement clarifié ;

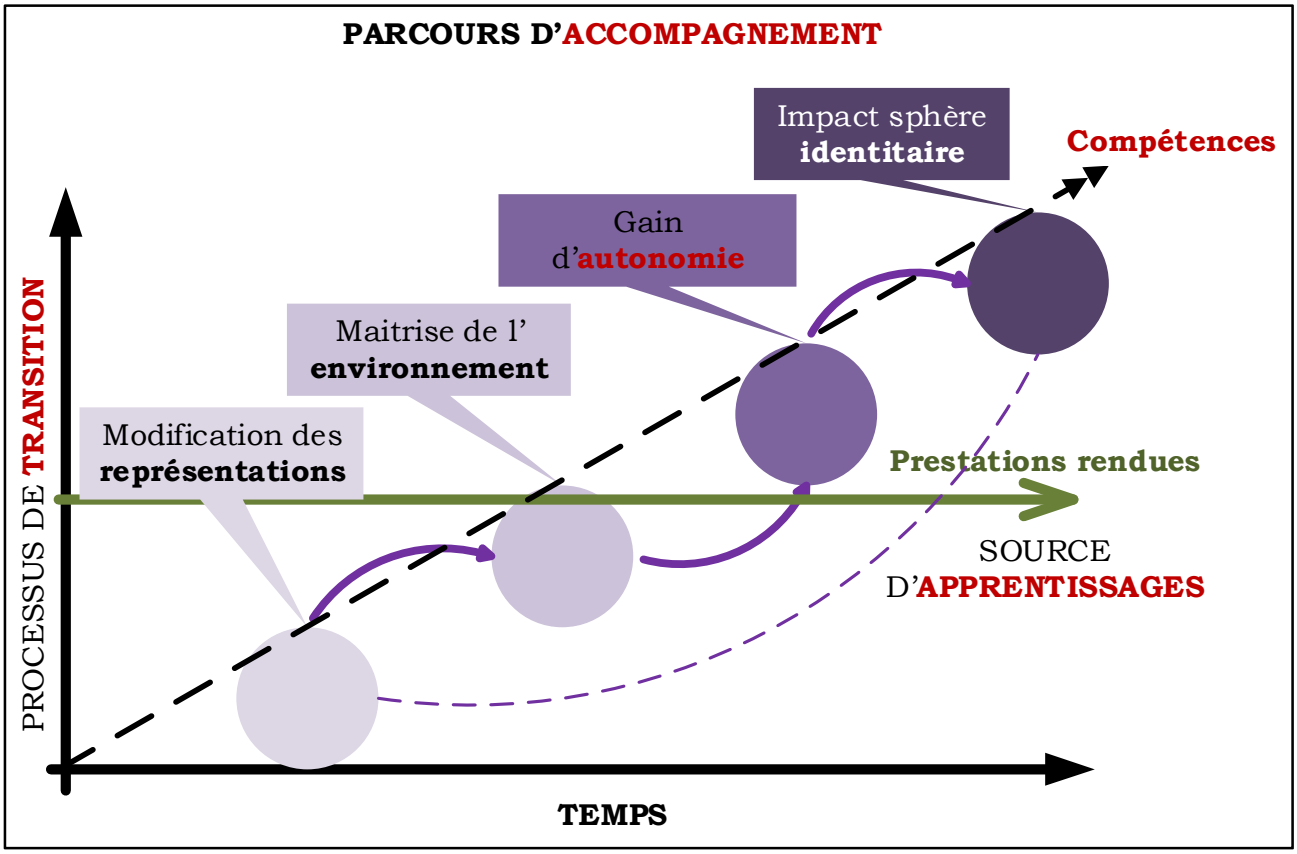

L'UDAF est composée de **professionnels qualifiés et formés** pour qui le travail en équipe pluridisciplinaire, la discrétion, la recherche de la posture adaptée à chaque situation, et l'absence de jugement moral sont essentiels.

L'UDAF a la volonté de favoriser une relation de **qualité** avec l'usager (respect, confiance, compréhension, personnalisation des interventions) et tient compte de son environnement (famille, aidants, proches, entourage).

4- SES ASSOCIATIONS ADHERENTES

En Tarn et Garonne, l'UDAF, regroupe **39 associations et fédérations familiales**, ce qui représente environ 4 200 familles adhérentes.

« … 39 associations et fédérations familiales… »

A - LA COMPOSITION DE L'UNION

3 fédérations

AFC	Associations Familiales Catholiques
CDAFAL	Conseil National des Associations Familiales Laïques
CSF	Confédération Syndicale des Familles

36 associations intervenant dans les domaines suivants :

Santé / Handicap	Association **ADAPEI** 12-82 / Section du Tarn & Garonne *Association Départementale de Parents et Amis des Personnes handicapés mentales* Association **APF** Association des Paralysés de France Association **TRISOMIE 21** Association **UNAFAM** 82 Association **Usagers & amis du Centre Hospitalier** Association **Voir Ensemble** Association **ANPEIP** *Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces*
Education	**M**aison **F**amiliale **R**urale d'Education et d'Orientation d'ESCATALENS **M**aison **F**amiliale **R**urale d'Education et d'Orientation de MOISSAC
Services à la personne	Association **ADMR** **F**amilles **R**urales MONCLAR DE QUERCY **F**amilles **R**urales LACOURT DE VISA
Famille / Social	Association **Jonathan Pierres Vivantes** 31-47-82 Association **EFA** Enfance et Familles d'Adoption Association **Retraités militaires**
Associations de quartier / Social	Association **Chambre syndicale des propriétaires** Association des **habitants de SAPIAC** Association **Fil en aiguille** Association **REYNIES couture**

4 associations agréées au titre d'organismes associés :

Association des assistantes maternelles et des placements familiaux du Tarn et Garonne
SMAD 82 association Service de Maintien à Domicile 82
C.L.E.R. Amour et Famille
EPICE 82 Drogues et Société

Toute association départementale répondant au critère de l'article L 211-1 du CASF et ayant au moins 6 mois d'existence légale peut adhérer à l'UDAF.

B - LE ROLE DES ASSOCIATIONS

Représenter les familles

Au travers de l'Institution environ **50 représentants familiaux** siègent dans un grand nombre de commissions, en particulier à compétence départementale – au service des familles. Ces commissions peuvent se classer en catégories de préoccupations.

« … 50 représentants familiaux siègent … »

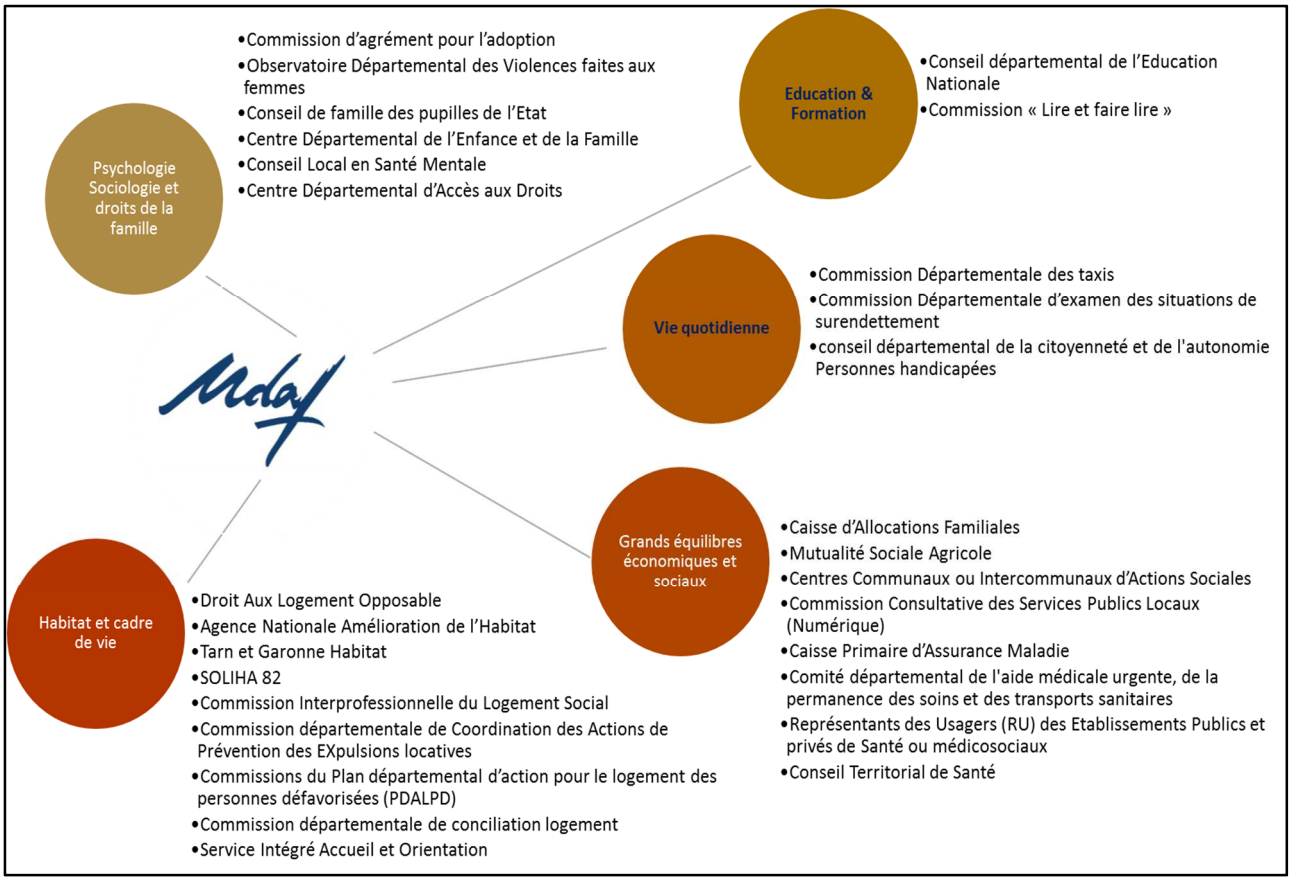

Faire vivre la politique familiale dans son domaine et son territoire

Les associations adhérentes dans le cadre de leur activité sont le relais dans leur champ de compétence et leur territoire, de la politique familiale de l'UDAF / URAF / UNAF.

Suivre les décisions politiques et stratégiques

Au travers de l'AG, les associations adhérentes valident les engagements et les orientations de l'Institution et des Services, ainsi que le bilan de leurs activités.

Au travers du CA, les représentants des associations élus ou désignés, prennent l'ensemble des décisions utiles au fonctionnement de l'UDAF.

C – LA GOUVERNANCE DE L'UDAF

Elle est organisée par les statuts et le règlement intérieur de l'UDAF agréés par l'UNAF le 9 décembre 2016.

Assemblée Générale	Composition : - des **délégués des associations familiales ou sections**, membres actifs, désignés par délibération de leur conseil d'administration, à l'exception du Président de chaque association ou section, pour lequel une délibération du conseil d'administration n'est pas requise. Un seul d'entre eux exerce la totalité des suffrages de l'association qu'il représente. - des **délégués des fédérations familiales**, membres actifs, à raison d'au moins un délégué par fédération. Rôle : - Elle se prononce sur le rapport d'activité et le rapport d'orientation. - Elle entend le rapport moral. - Elle entend le rapport de sa commission de contrôle. - Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration soumis à son élection. - Elle désigne, s'il y a lieu, un commissaire aux comptes et son suppléant. - Elle entend le rapport financier et le rapport du commissaire aux comptes. - Elle approuve les comptes de l'exercice clos et se prononce sur la gestion du conseil d'administration (quitus) et sur la situation financière de l'UDAF. - Elle vote le budget de l'exercice en cours. - Elle approuve, si besoin, les opérations prévues à l'article 17 des présents statuts. - Elle fixe, chaque année, le montant des cotisations de ses membres actifs selon des modalités stipulées au règlement intérieur de l'UDAF.
Conseil d'Administration	Composition : de 12 à 22 membres titulaires - pour la moitié des sièges à pourvoir, élus par l'assemblée générale - pour l'autre moitié des sièges à pourvoir, désignés par les fédérations départementales, associations familiales ou sections. Rôle : Le conseil d'administration a tous les pouvoirs utiles au fonctionnement de l'UDAF, qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale. Il peut déléguer, par une décision expresse, une partie de ceux-ci au bureau.
Bureau	Composition : Le conseil d'administration élit parmi ses membres, au scrutin secret, et à la majorité simple des présents, un bureau composé au moins d'un Président, d'un secrétaire, d'un trésorier et éventuellement d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire adjoint et d'un ou plusieurs autres membres.

Composition du Conseil d'administration au 30 avril 2018

NOM et Prénom	Fonction
RENIER Xavier	***Président***
GUINVARCH André	***Vice-Président***
VALADIE Gilles	***Vice-Président***
DEJEAN Odile	***Trésorière***
BAUDEL Gilbert	Administrateur
FRAUX Jeanine	Administratrice
GALIBERT Jean-Paul	Administrateur
JULIA Jean-Claude	Administrateur
LABRUNIE François	Administrateur
LACOTTE Michel	Administrateur
LAMONZIE Sophie	Administratrice
LLAMATA Ramon	Administrateur
LOYER Pierre	Administrateur
MORA Fernand	Administrateur
RAYNAL Geneviève	Administratrice
RENAUD Patrick	Administrateur

5– LA GALAXIE DES PARTIES PRENANTES

Ci-dessous une représentation schématique des divers partenaires ou interlocuteurs gravitant autour de l'UDAF. Leurs actions et décisions peuvent directement modifier l'action de l'UDAF, et réciproquement.

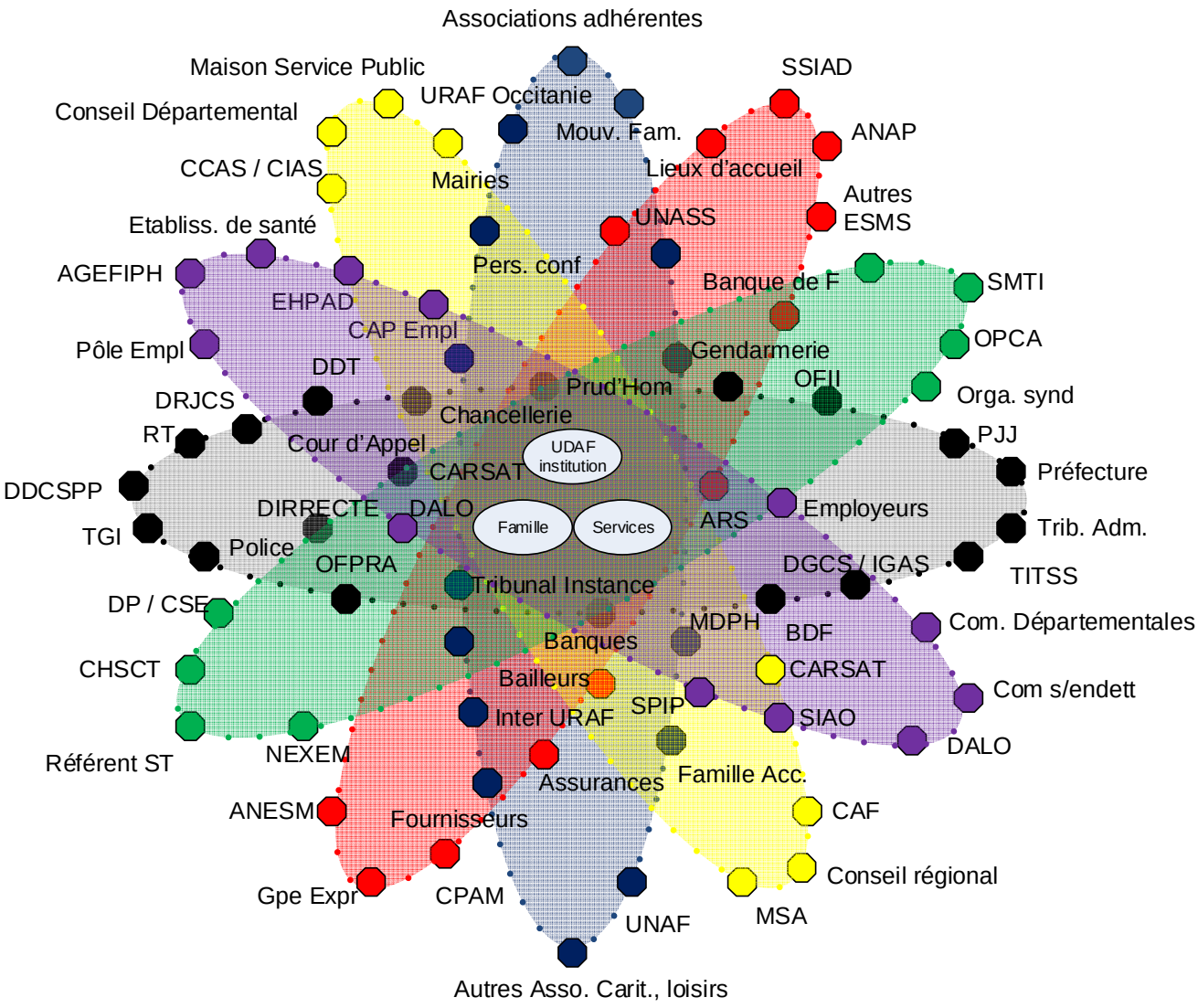

6- LES RESSOURCES

L'association dépend pour son budget, très majoritairement, de financements publics et dans une moindre mesure de « participations » des usagers aux prestations qui leur sont délivrées.

Exprimé en pourcentage, le budget prévisionnel 2018 arrêté par le Conseil d'Administration de décembre 2017 (4 471 000 euros) se répartit ainsi entre les financeurs :

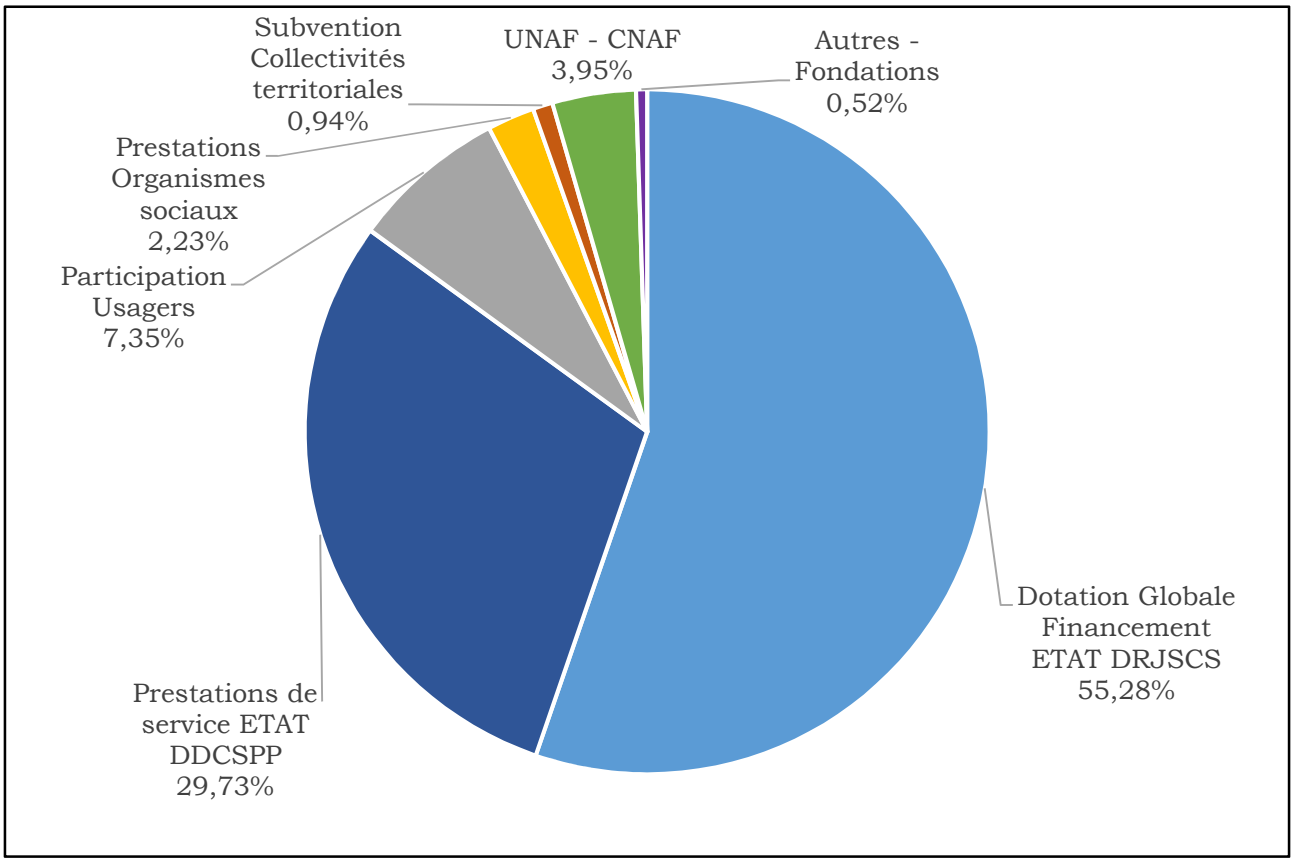
Subvention Collectivités territoriales 0,94%
UNAF - CNAF 3,95%
Autres - Fondations 0,52%
Prestations Organismes sociaux 2,23%
Participation Usagers 7,35%
Dotation Globale Financement ETAT DRJSCS 55,28%
Prestations de service ETAT DDCSPP 29,73%

I-2 UDAF – LES SERVICES

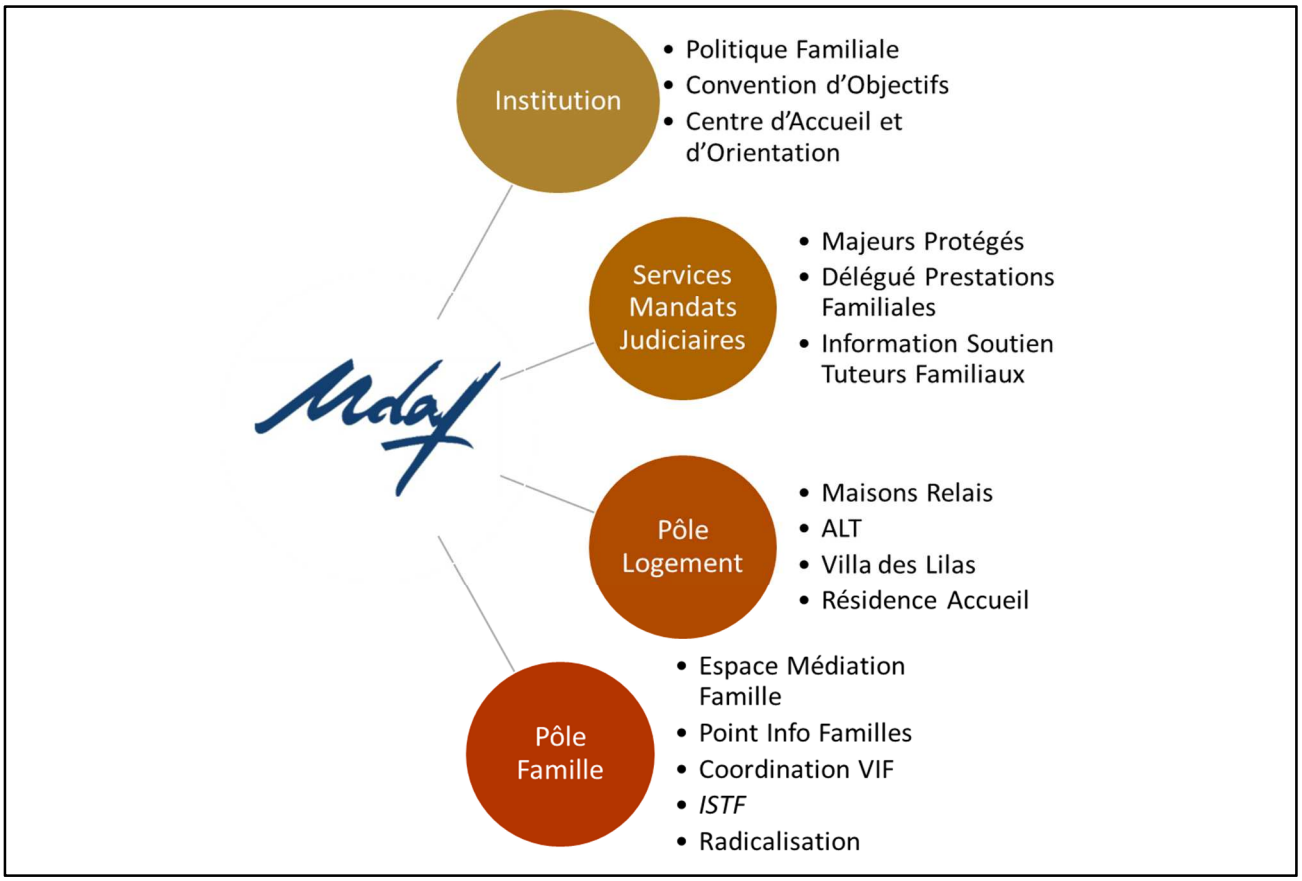

1- LE SERVICE DES MANDATS JUDICIAIRES

Suivi politique et budgétaire par le CA	Le suivi budgétaire est annuel. Exemple(s) de suivi politique : 1999 : animation d'une journée sur les assises de la Tutelle avec des administrateurs, des salariés et les Institutions
Historique	1973 Création du service aux prestations sociales 1992 Création du service majeur protégés 2005 Regroupement des services prestations sociales et majeurs et création du service des mandats judiciaires
Usagers accueillis au 31/12/2017	1328
ETP au 31/12/2017	44,68 ETP en MJPM et 3,34 ETP en MJAGBF

Missions

Exercer les missions confiées par les tribunaux d'instance de Montauban et de Castelsarrasin, ou bien par le juge des enfants du tribunal de grande instance de Montauban.

Activités

A ce jour les différentes mesures sont : la sauvegarde de justice ; la tutelle ; la curatelle ; la MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire) ; la MJAGBF (Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial) ; les enquêtes civiles ; les Ad'Hoc ; PRP (Procédure de Rétablissement Personnel)

2 - LE SERVICE D'AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX

Suivi politique et budgétaire par le CA	Le suivi budgétaire est annuel. Au niveau politique : - Il est à noter que la création du service dès 2006 est antérieure à la loi de 2007 qui a induit la création de ces services
Historique	2006 Création du service d'aide aux tuteurs familiaux
Usagers accueillis au 31/12/2017	72 pour une ou plusieurs demandes
ETP au 31/12/2017	0,25 ETP

Missions

Informer et soutenir des proches appelés à exercer ou exerçant des mesures de protection juridique en application de l'article 449 du code civil. Ce dispositif s'adresse à toute personne concernée par une mesure de protection.

Activités

1 permanence par semaine, accueil téléphonique et/ou physique. Les personnes accueillies sont :

- Soit des personnes qui souhaitent mettre quelqu'un sous mesure de protection et qui viennent prendre des renseignements,
- Soit des personnes qui exercent une mesure dans le cadre de leur famille et qui ont besoin d'un conseil sur l'exercice de la mesure, notamment au niveau des comptes rendu annuels de gestion.

Le service organise aussi des rencontres et des réunions d'information autour du service dans le département.

3- LE POLE LOGEMENT

Suivi politique et budgétaire par le CA	Le suivi budgétaire est annuel. Au niveau politique : - Dès 2002 le CA expose un projet de « pensions de famille » pour les personnes en difficultés comportementale (CA du 5/11/2002). - Le thème retenu lors de l'AG de 2005 était celui du « Logement social accompagné ». - Enfin le CA du 20/09/2005 acte l'ouverture du premier dispositif Maison Relais sur Montauban. - L'année 2017 est marquée par l'élargissement du dispositif aux familles gouvernantes et à la résidence accueil.
Historique	2005
Usagers accueillis au 31/12/2017	- 45 personnes en Maison Relais Augustins (Montauban) : 13 Studios diffus (Montauban) : 5 Garrisson (Montauban) : 17 Castelsarrasin : 10 - 30 personnes en Résidences Accueil - 18 personnes en ALT - 8 personnes seniors - 4 logements indépendants
ETP au 31/12/2017	7 ETP et 6 ETP en « sous-traitance » auprès de l'ADMR

Missions

Proposer un logement accompagné, adapté aux besoins et attentes de personnes en situation de fragilité et/ou d'exclusion sociale, afin de leur permettre de recouvrer une autonomie et une citoyenneté.

Activités

Dispositif Maison Relais (logement accompagné) ; une solution de logement alternative pour les personnes dont l'isolement social et affectif rend impossible à échéance prévisible toute adaptation à un logement individuel.

Dispositif ALT – dispositif d'hébergement temporaire, proposant à 18 personnes en difficultés un foyer sous l'appellation Allocation Logement Temporaire situé à la périphérie de la ville.

Résidence Seniors : Accueil de 8 résidents faiblement dépendants (*personnes âgées ou handicapées*) dont le souhait est d'avoir un lieu de vie convivial sans structure médicale.

Dispositif Résidence accueil : 30 places d'accueil de logement accompagné pour personnes souffrant de troubles psychiatriques, dans le cadre de conventions avec l'hôpital et le secteur médico-social.

4- LE POLE FAMILLE

POINT INFO FAMILLE

Suivi politique et budgétaire par le CA	Le suivi budgétaire est annuel. Exemple(s) de suivi politique : Dès 2001 (CA du 22/03/2001) le CA traite de « Lire et Faire lire » Le CA du 13/04/2010 envisage de mettre en place un local à part, à proximité de l'UDAF, afin de disposer d'une « vitrine » pour les activités de politique familiale.
Historique	2010
Usagers accueillis au 31/12/2017	283 personnes accueillies en 2017 dont 75 personnes accueillies par l'écrivain public
ETP au 31/12/2017	0,685 ETP et1 bénévole (écrivain public)

Missions

Accueil, information et orientation de tout type de public : Information généraliste, actualisée et mise en lien avec d'autres structures en fonction des demandes des personnes / l'orientation vers des structures qui conservent la mission d'accompagnement qui n'est pas dévolue au PIF / support à l'information aux familles via les associations adhérentes (exemple : Antenne Conso (AFC), permanences Enfance famille adoption, permanences retraités militaires …).

Activités

Plateforme de relais d'informations

- Organisation de temps forts sur des problématiques et thématiques en rapport avec les besoins des familles *(usage responsable du numérique / parentalité)*
- Mise en place de projets en lien avec les besoins du terrain et les partenaires *(exemple : actions autours du décrochage scolaire)*
- Communication : Mise en place et mise à jour d'outils de communication numérique

Création et du suivi du PLDA *(Plan Local de Développement Associatif)* qui propose aux associations adhérentes à l'UDAF un accompagnement

Prestations d'un écrivain public *(rédaction de courrier / accompagnement social dans la constitution de dossiers)*

PLATEFORME DE MEDIATION FAMILIALE

Suivi politique et budgétaire par le CA	Le suivi budgétaire est annuel. Exemple(s) de suivi politique : Le CA du 19/04/2005 avait fait part de la sollicitation du Tribunal de réaliser des médiations familiales.
Historique	2005 Médiation UDAF 82 2007 Ouverture de l'Espace Médiation Famille, espace commun et unique en Tarn et Garonne, regroupant les deux services de Médiation familiale implantés dans le département
Usagers accueillis au 31/12/2017	142 médiations conventionnelles et 36 médiations judiciaires 177 demandes d'informations 139 entretiens d'information à la médiation familiale ont été fixés et 116 ont été réalisés. 2 750 visites du site internet 292 personnes reçues lors des 51 permanences effectuées au Tribunal, 102 Professionnels ont participé à la journée de réflexion en direction des professionnels, sur la place de l'enfant dans la séparation (Jeudi 9 Novembre 2017)
ETP au 31/12/2017	1,75 ETP et 1 à la Sauvegarde de l'Enfance

Missions

Réalisation de médiations familiales judiciaires ou conventionnelles, de médiations intergénérationnelle et actions de soutien à la parentalité.

Activités

Accueil téléphonique et physique.

Mise à disposition d'information par le biais du site internet

Permanence au tribunal

Actions de soutien à la parentalité (réunions d'information, intervention auprès de groupe de parents, forum des droits de l'enfant …)

Groupe d'échanges à destination des enfants et des adolescents (Le Sac à Dos des Mots : Groupe de Parole pour enfants de parents séparés, Le Sac Ados : un groupe d'échange entre adolescents pour réfléchir à la séparation des parents)

COORDINATION VIOLENCES INTRAFAMILIALES VIF

Suivi politique et budgétaire par le CA	Le suivi budgétaire est annuel. Au niveau politique : Le CA du 18/05/2015 acte la création du poste d'intervenant rattaché à l'observatoire départemental des violences faites aux femmes et intrafamiliales
Historique	2015
Usagers accueillis au 31/12/2017	Entre janvier et octobre 2017, 225 personnes rencontrées : 165 personnes sur Montauban 37 personnes sur Castelsarrasin 27 personnes dans d'autres localités du département.
ETP au 31/12/2017	1 ETP

Missions

Au niveau national, c'est la mission interministérielle pour la protection des femmes (MIPROF) victimes de violences qui fixe les grands objectifs dans le cadre de la feuille de route du Comité Interministériel des Droits des Femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Au plan départemental, dans le cadre de la stratégie du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance validée le 11 avril 2014, il a été acté la création d'un poste d'intervenant rattaché à l'observatoire départemental des violences faites aux femmes.

Activités

« Intervenant social » auprès de la Police : accueillir, après un premier filtre des services de Police, Evaluer leurs besoins et recueillir leurs attentes ; Assurer une information de premier niveau ; Orienter vers des partenaires extérieurs compétents ; Assurer les premières liaisons nécessaires.

Référent pour la personne Victime d'un accompagnement global, adapté aux besoins et attentes et mis en œuvre dans le cadre de son parcours de ré-autonomisation.

Etre garant pour la personne Victime de la réalisation des étapes de son parcours ; Etre médiateur de la personne accompagnée auprès des partenaires du réseau ; Faciliter la compréhension du sens des démarches, l'adhésion des personnes à celles-ci et l'étayage global.

Coordonnateur auprès des différents intervenants de proximité du parcours de ré-autonomisation de la personne des étapes en fonction des besoins repérées.

Assurer l'animation et la coordination ; Développer et fédérer les synergies entre acteurs ; Promouvoir l'interdisciplinarité ; Recenser les initiatives des acteurs du réseau (ou parangonner les expériences d'autres lieux), faciliter les liens entre les acteurs.

Responsable du téléphone « Grave danger ».

PREVENTION DE LA RADICALISATION

Suivi politique et budgétaire par le CA	Le suivi budgétaire est annuel. Au niveau politique : Décision d'accepter de continuer à la mission départementale de Prévention de la radicalisation, en collaboration avec la Préfecture et les Renseignements Territoriaux (ex. RG), les familles étant souvent au cœur des problématiques de sensibilisation ou de dé-radicalisation
Historique	2018
ETP au 01/06/2018	1 ETP

Activités

Evaluation et prise en charge psychologique des personnes et familles signalées
Prévention des dérives obscurantistes chez les jeunes
Sensibilisation sur les dérives obscurantistes auprès des familles et des partenaires.

CENTRES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Suivi politique et budgétaire par le CA	Le suivi budgétaire est annuel.
Historique	Novembre 2015 – Rehoboth – 18 places Reconduit Octobre 2016 à Bruniquel pour 24 adultes En 2017 Réalville avec un CAO de 30 mineurs et Verfeils pour accueillir 22 autres adultes En 2018 55 places regroupées à Parisot
Usagers accueillis au 31/12/2017	File active permanente de 55 migrants.
ETP au 31/12/2017	3,25 ETP et 0,865 ETP en prestations

Missions

Offrir un hébergement temporaire à destination de migrants, adultes isolés ou familles.

Activités

Accompagnement dans le cadre des démarches administratives de demandes d'asile.

Accompagnement social global des personnes (santé/ droits / logement /insertion professionnelle et sociale)

Activités (apprentissage du français, loisirs, culture, sport).

I-3 UDAF – LES ORGANIGRAMMES

1 – ORGANIGRAMME FONCTIONNEL AU 30 AVRIL

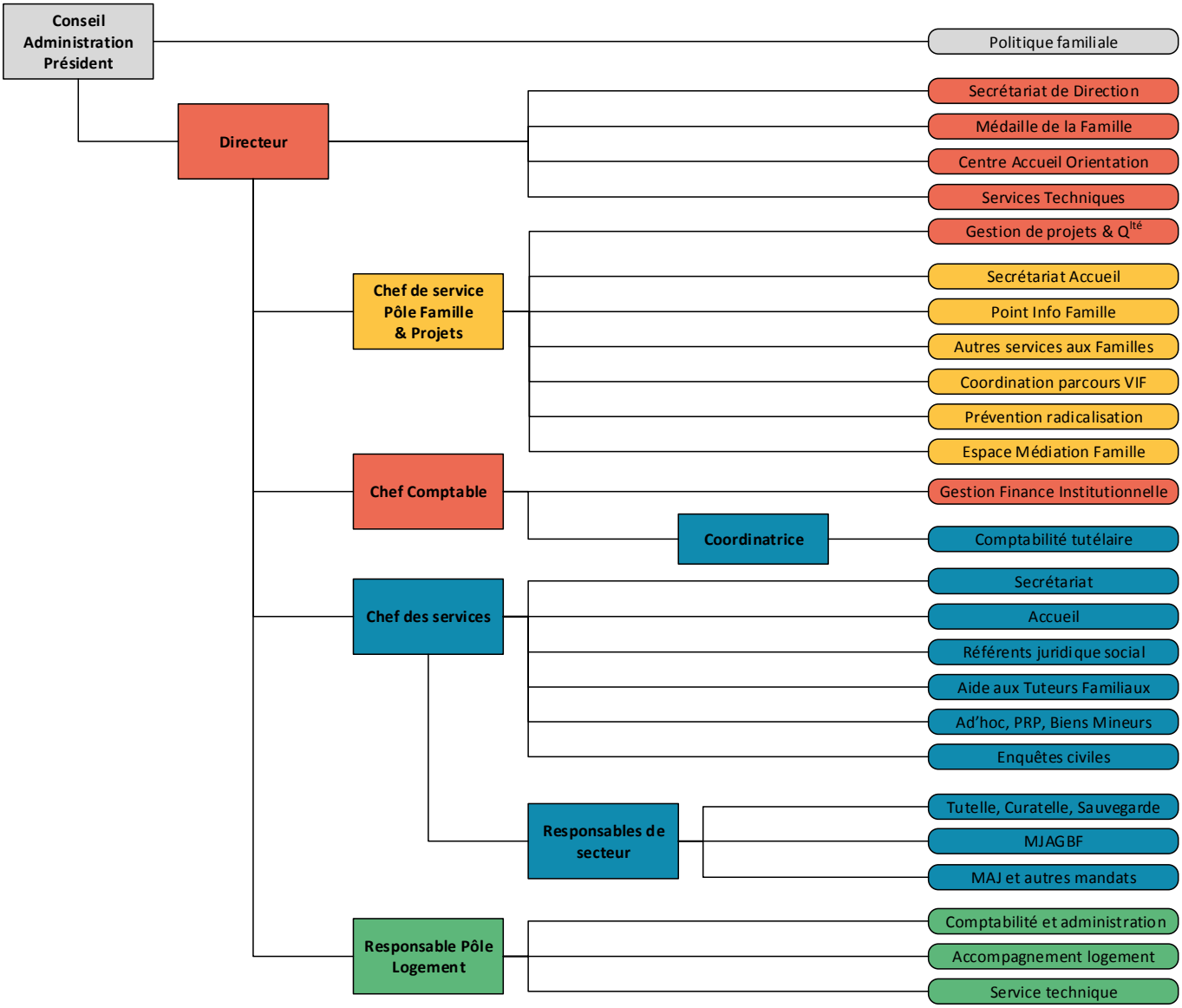

2 – ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE AU 30 AVRIL 2018

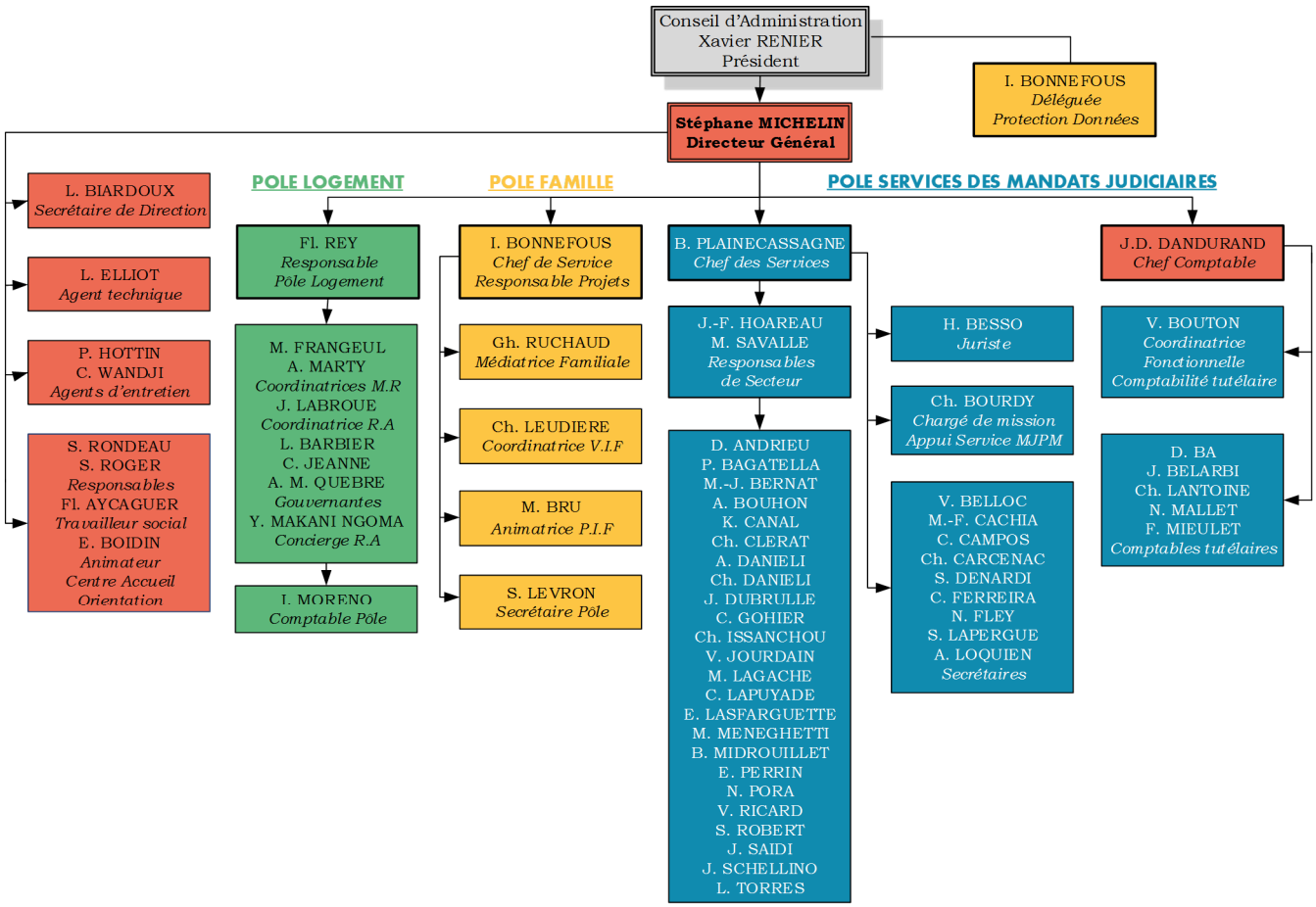

PARTIE II
L'ENVIRONNEMENT - LES ENJEUX

L'UDAF est une association départementale œuvrant sur le territoire du Tarn et Garonne, dans sa globalité (population, institutions représentant de l'état, autres associations ou partenaires etc …).

Pour l'exercice de ses missions, la prise en compte de cet environnement est indispensable. Cela va passer par une analyse sur les interactions existantes entre l'UDAF et son environnement, analyse indispensable à la définition d'une stratégie d'actions associatives.

Cette analyse va découler de l'étude d'un certain nombre de données, dont les principales sources sont le schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale de Tarn et Garonne et de l'INSEE.

II.1 - PRESENTATION DE QUELQUES DONNEES DEPARTEMENTALES

1- LES DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

PAUVRETE ET PRECARITE

- Le département a un taux de pauvreté de 17,3 % en 2010 (taux régional 14,5% et taux France 14,1%)
- Ce sont les 30-64 ans qui vivent le plus sous le seuil de pauvreté suivis de près par les moins de 20 ans. « *Plus de 4 personnes sur 10 en situation de précarité ont entre 30 et 64 ans ; 3 personnes sur 10 ont moins de 20 ans.* » [4]
- « *Le Tarn et Garonne figure parmi les 20 départements de la France métropolitaine dont le taux de bénéficiaires et de minima sociaux est le plus élevé.* » [5]

Evolution du taux de pauvreté

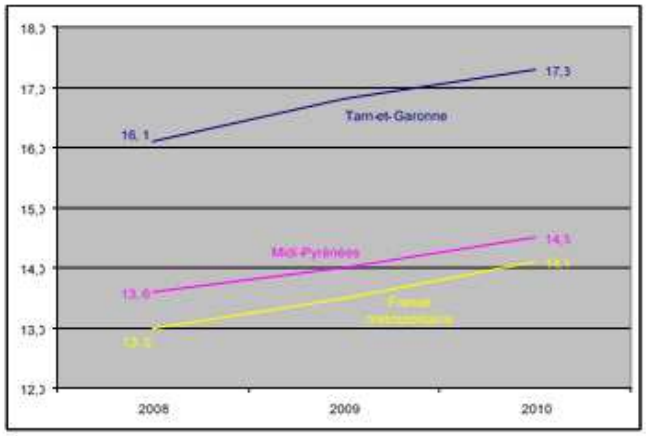

Source INSEE

[4] Source : Schéma Départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale de Tarn et Garonne
[5] Source : Schéma Départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale de Tarn et Garonne

FAMILLES

- 2014 = les familles représentent plus de 60% des allocataires de la CAF (46% couples avec enfants et 19% mono-parents)
- Les plus fortes évolutions des allocataires selon la situation familiale entre 2010 et 2014 sont les couples avec 2 enfants ou 3 enfants et plus suivis par les familles mono-parents et les familles isolées.
- *« Près de 6 mono-parents sur 10 sont dépendant à plus de 50% des prestations, dont 40% totalement dépendants. »* [6]

Structure par type de famille de la population vivant sous le seuil de pauvreté à 60 % (en %)

	Isolés	Couples sans enfants	Mono-parents	Couples avec enfant(s)	Ménages complexes
Dp.t 82	18,6	14,2	19,3	41,4	6,5
France	18,4	10,5	21,3	41,9	7,9

Source INSEE

HANDICAP

- En 2014, 12,1% des foyers allocataires de la CAF de Tarn et Garonne perçoivent l'AAH (soit 5194 personnes) contre 9,7 %pour Midi-Pyrénées et 8,6 pour la France métropolitaine.
- 11 587 soit 34,1% de personnes sont dépendantes à plus de 50% et 6 906 soit 20,3% sont dépendantes à100%. Augmentation de 17,1% pour les plus de 50% et augmentation de 16,5% pour les 100% entre 2010 et 2014.

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'AAH entre 2010 et 2014

	Nb de bénéfici-aires	Nombre de personnes couvertes		
	Tarn et Garonne	Midi-Pyrénées	France métropolitaine	Tarn-et-Garonne
2010	4580	44708	853165	7194
2012	4969	49144	931116	7754

Source CAF

PERSONNES AGEES

- Le Tarn et Garonne compte 48 établissements pour personnes âgées et 45 structures d'aide à domicile. Ce secteur emploie au total 2500 salariés environ.
- En 2011, 6504 personnes de 60 ans et plus bénéficiaient de l'APA en Tarn-et-Garonne, soit 10,1% des 60 ans et plus contre 11,6% en 2006.
- 70% étaient à domicile (stable par rapport à 2006). La part des bénéficiaires en établissement est donc inférieure aux autres départements de la région (taux compris entre 30% et 40%).
- En 2014, sur 204 955 personnes 63 183 sont des retraités (calcul fait sur la population de plus de 15 ans selon la catégorie socioprofessionnelles) soit presque 1/3.

Source INSEE

[6]Source : Schéma Départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale de Tarn et Garonne

2- LES BESOINS SPECIFIQUES DES FAMILLES

ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

- En 2014, 2640 familles et 3056 enfants ont fréquenté un LAEP (Lieux d'accueil enfants parents en Tarn et Garonne)
- Il existe une seule plateforme de médiation familiale dans le département. Elle regroupe 420 bénéficiaires d'entretiens d'information préalable.
- Les REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) : en 2014, 19 actions ont été financées par la CAF, pour 1000 familles du département
- On remarque sur cette carte qu'il existe plusieurs dispositifs d'accompagnement à la parentalité

Evolution des prestations par familles 2010-2014

Source schéma départemental Services aux Familles

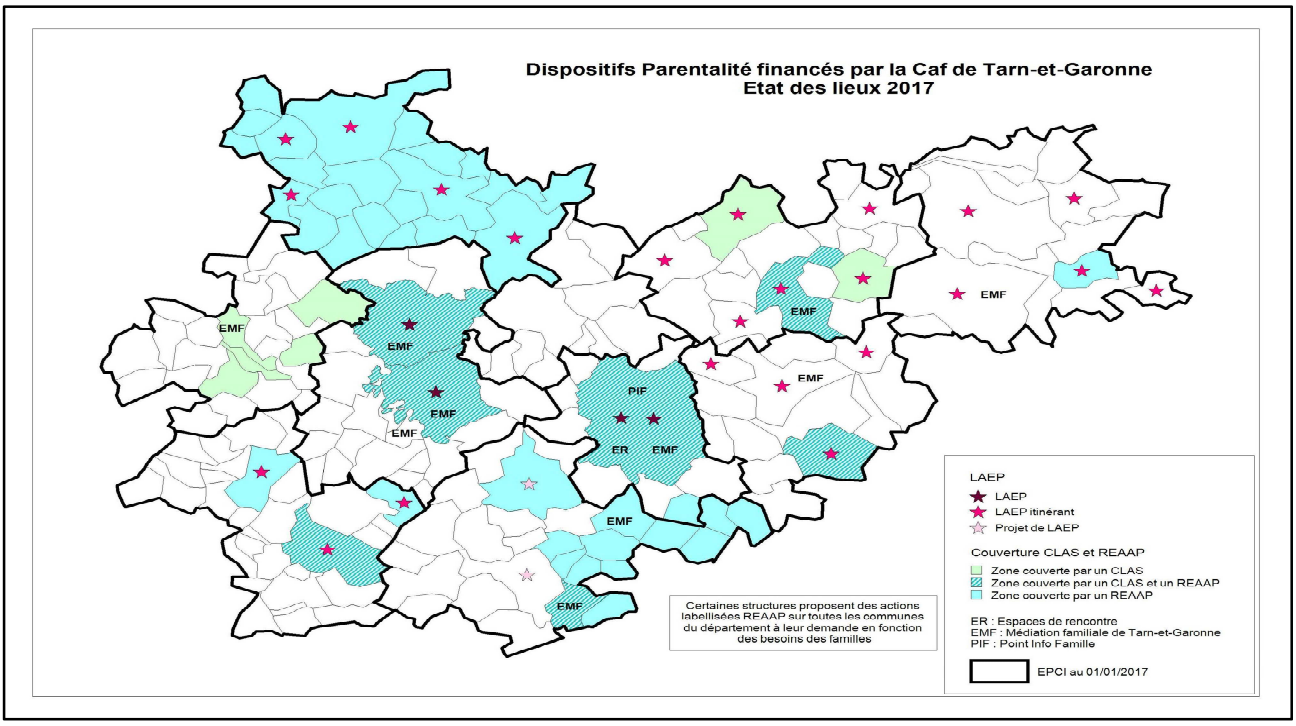

ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- On note une évolution de 116.8% de bénéficiaires de l'AEEH (59,9 pour Midi-Pyrénées et 33,2 pour la France). Le nombre est passé de 565 en 2010 à 1 225 en 2014.
- L'AJPP (allocation journalière de présence parentale) est très faible sur le département seulement 33 personnes en 2014 (2010 = 22 personnes).
- Le nombre d'heure d'accueil dans les EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) à relativement augmenté environ 11 000 heures en 2010 et 29 000 heures en 2014. Respectivement, le nombre d'enfants est passé de 32 à 57.

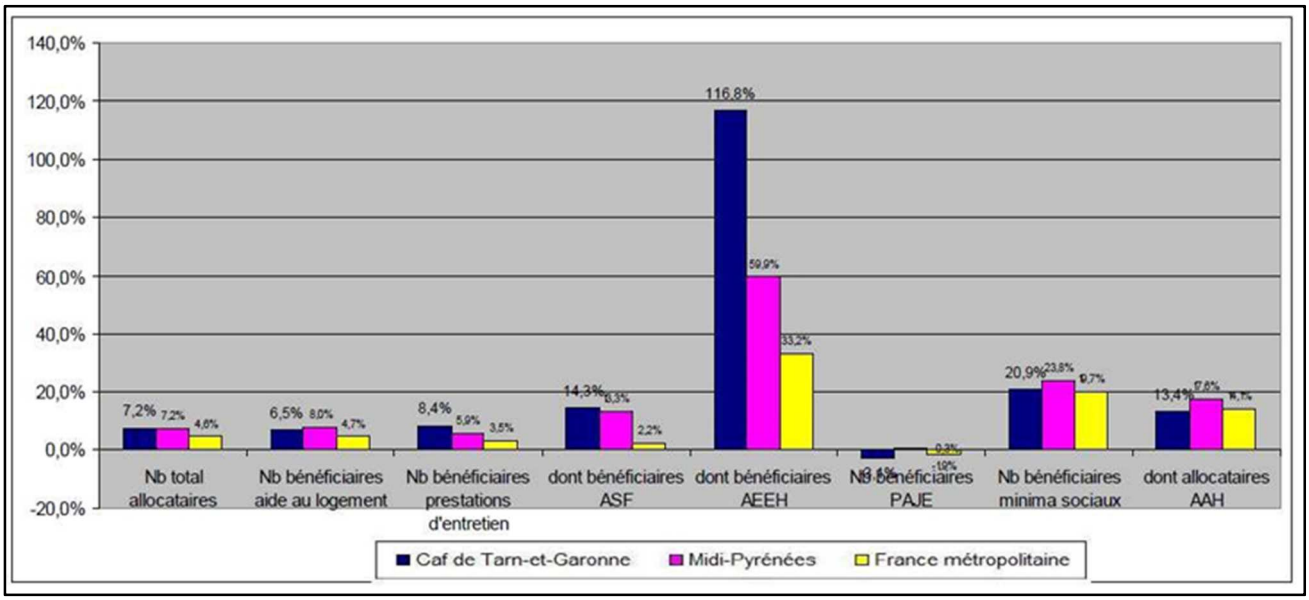

Source CAF

ENFANTS DE FAMILLES VULNERABLES EN SITUATION D'INSERTION

- Le nombre de places réservée à l'accueil de ces enfants est de 17 (faible)
- 101 personnes allocataires de la CAF ont contactés les travailleurs sociaux suite à un décès d'un enfant ou d'un parent.
- « En 2015, l'offre de service impayé de loyer a permis 72 prise de contact. Certains ont abouti à un accompagnement spécifique. » 7
- « En 2015, 322 rendez-vous ont permis l'instruction d'un droit au RSA et d'un accompagnement spécifique si besoin. » 8

Accès aux accompagnements spécifiques pour les familles vulnérables

AXE 2 - FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES Accueil des enfants de familles en situation d'insertion et/ou vulnérables		
Porteurs de projet	**Nombre de places réservées**	**Nombre d'EAJE engagés**
Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de l'Aveyron	4	3
CCAS Castelsarrasin	2	1
CCAS Moissac	2	1
Communauté de Commune du Quercy Caussadais	1	1
Ville de Montauban	8	7
TARN ET GARONNE	17	13
Partenaires des porteurs de projets		
Sauvegarde de l'enfance, ASE, PMI, CAMSP, CCAS, Mission Locale, Centre Médico-sociaux, Pôle Emploi, ADIAD, Cap'Emploi, EREF, INSTEP, AFORMAC, Service Emploi du GMCA, Association Espace et Vie, Association Relience 82		

Source CAF

[7]Source : Schéma Départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale de Tarn et Garonne
[8]Source : Schéma Départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale de Tarn et Garonne

VIOLENCES CONJUGALES

- 467 interventions en matière de violences intrafamiliales
- « Les interventions cumulées violences intrafamiliales des unités de police et de gendarmerie s'établissent à 1132 en 2014 (3 par jours sur le département) » 9
- 53% des victimes résident sur Montauban
- Sur 175 enfants 155 ont été témoins de violences soit 89% des cas

LOISIRS EDUCATIFS

- Sur le département nous avons 1 EPCI urbain avec un peu moins de 5000 jeunes (Montauban) et 6 EPCI rural à minorité péri urbaine avec 300 à 599 jeunes
- 50% des jeunes ont un quotient familial modeste égal ou inférieur à 770
- En 2008 il y avait 5 structures « services et actions de loisirs éducatifs » pour les 11-17 ans et en 2015 il y en avait 22.
- 2014-2015 = 20 projets ont été financés avec une enveloppe CNAF (648224€)

Cartographie des actions ados loisirs éducatifs encadrés financés par la CAF 82

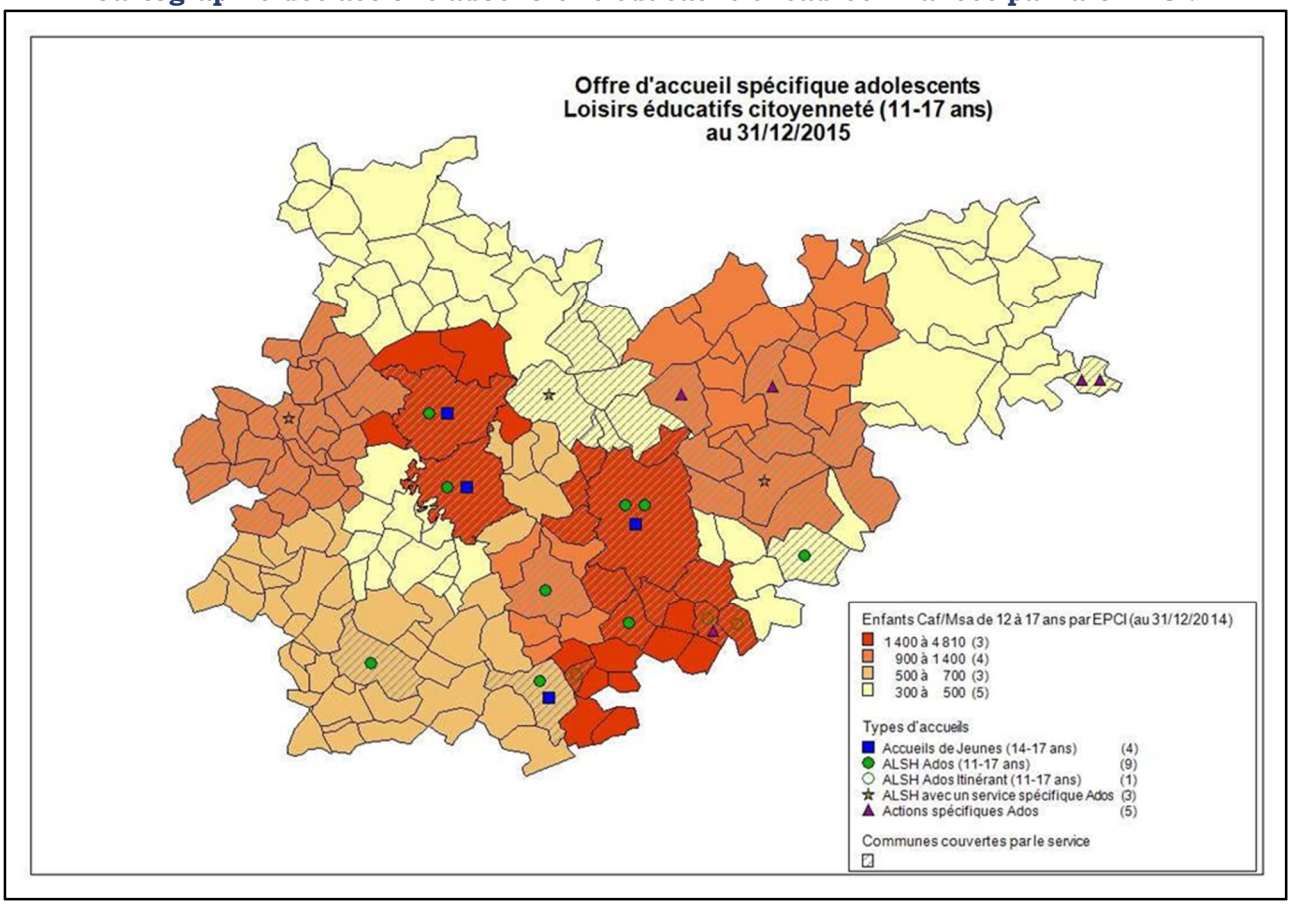

Source schéma départemental Services aux Familles

[9]Source : Schéma Départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale de Tarn et Garonne

II.2 - CONSTATS ET ENJEUX ISSUS DE L'ANALYSE DES DONNEES

De l'analyse des données collectées sur cet environnement et de la réflexion menée autour de l'UDAF et de son organisation / fonctionnement, les constats suivants ont été posés :

CONSTATS

FORCES	FAIBLESSES
Réseau associatif et réseau de représentants sont des atouts de notre environnement. Multiplicité des compétences des représentants de l'UDAF82 aux différentes commissions. Compétences des membres du CA dans leur domaine d'activité. Pluralité des activités des administrateurs dans les différents réseaux	Manque de lien entre les associations adhérentes et l'UDAF Certains domaines ne sont pas représentés (associations de parentalité non adhérentes à l'UDAF) Absence de lien entre les bénévoles et les salariés

CONSTATS

OPPORTUNITES	Département dynamique Attractivité forte Démographie positive Besoins spécifiques Familles étrangères Besoins spécifiques Familles monoparentales Créneau enfants 6-12 ans pas bien couvert UDAF connu et reconnu par les institutions, moins par les acteurs de terrains, les tutelles connues mais pas forcément les autres services.
MENACES	Pauvreté et précarité Inégalités des couvertures Difficultés d'accès aux services Manque de lisibilité et nécessité de renforcer au niveau départemental l'accompagnement de la parentalité Pression administrative

Développer la communication externe stratégique	**Renforcer la représentativité au niveau départemental, régional et national**
Développer des actions sur des besoins particuliers non couverts par ailleurs	**Renforcer les liens entre l'Institution et les services**

ENJEUX STRATEGIQUES

PARTIE III
PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

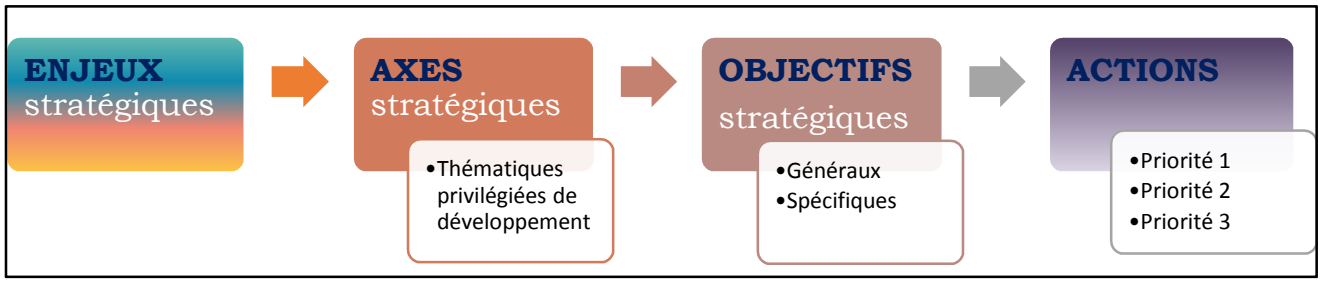

III.1 DES ENJEUX AUX OBJECTIFS

1- LES ENJEUX DECLINES PAR AXES STRATEGIQUES

LES ENJEUX STRATEGIQUES	LES AXES STRATEGIQUES
Renforcer la représentativité au niveau départemental, régional et national	**Les associations familiales** et plus particulièrement les associations d'aide à la parentalité
Développer des actions sur des besoins particuliers non couverts par ailleurs	**L'enfance** **Les personnes vulnérables** **La consommation**
Développer la communication externe stratégique	**La communication externe** *Presse locale / réseaux sociaux / lettre électronique*
Renforcer les liens entre l'Institution et les services	**La communication interne** *Soutien et transversalité entre services*

2- LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIFS GENERAUX

- **DEVELOPPER** L'UDAF et ses associations
- **CONSOLIDER** les liens entre les associations et les services
- **DYNAMISER** la représentation familiale

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- **INSCRIRE** L'UDAF et son réseau dans le champ de l'enfance / jeunes (3-12ans)
- **ACCOMPAGNER** Les familles dans le champ de la consommation
- **SOUTENIR** L'inclusion sociale des personnes vulnérables

III.2 – LES ACTIONS CONCOURRANT A LA MISE EN OEUVRE DE CES OBJECTIFS

1– LES ACTIONS POUR LES OBJECTIFS GENERAUX

DEVELOPPER L'UDAF ET SES ASSOCIATIONS

PROPOSITIONS D'ACTIONS	
Proposer et répondre aux **mutualisations** au sein de l'URAF Rédiger et mettre en œuvre un **PLDA** (Plan Local de Développement Associatif) - Rencontrer et fidéliser les associations existantes - Prospecter et recruter de nouvelles associations Rendre l'AG statutaire plus « **attractive** » Organiser des **évènements** (ou y participer) pour se faire connaître et reconnaître. (= *journée annuelle de communication*) Formaliser une **charte graphique et éditoriale** pour l'ensemble des documents à destination de l'extérieur. *(Plaquettes / sites / outils numériques de présentation de l'UDAF et de ses services)*	Mettre en place une **veille** des associations adhérentes par la Commission de contrôle *(pour prévenir les difficultés éventuelles).* Faire le **plan de communication stratégique** *(dont communication projet associatif) auprès des financeurs, du juge, des acteurs départementaux, des partenaires…* Créer le site **internet institution** et lien avec tous les sites Instaurer une **journée des familles** (grand public) Rechercher des **financements** dans le cadre de projets de développement.

CONSOLIDER LES LIENS ENTRE SERVICES ET ASSOCIATIONS

PROPOSITIONS D'ACTIONS	
Présenter régulièrement les services aux Conseils d'Administration et à l'Assemblée Générale **Présenter** régulièrement les associations adhérentes et les représentations aux services. Organiser une participation commune aux **commissions éthiques** Organiser la **participation des chefs de services** à l'Assemblée Générale Créer un **journal trimestriel interne**	Désigner le **représentant des services et le représentant du Conseils d'Administration** et formaliser leurs rôles respectifs Créer une page **intranet régionale** Organiser une **journée départementale auprès des associations parentalité** *(en lien avec animation REAAP)*

DYNAMISER LA REPRESENTATION FAMILIALE

PROPOSITIONS D'ACTIONS	
Diffuser régulièrement et appliquer la **Charte du représentant** Formaliser l'**accueil des nouveaux représentants**	Organiser la **formation des représentants** (CAF / CPAM / CCAS) *½ journée à destination des représentants (rencontres échanges et informations)* *dont formation aux nouveaux outils de communication*

2– LES ACTIONS POUR LES OBJECTIFS SPECIFIQUES

INSCRIRE L'UDAF ET SON RESEAU DANS LE CHAMP DE L'ENFANCE JEUNES (3-12ANS)

PROPOSITIONS D'ACTIONS
Créer des **Espace Parents en milieu scolaire** **Repérer les actions** des associations du champ de l'enfance Co-animer le **réseau REAAP**

Actions existantes : Coding goûter ; Sac à dos des mots et Sac Ados

ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LE CHAMP DE LA CONSOMMATION

PROPOSITIONS D'ACTIONS
Créer du lien avec les autres acteurs de ce champ Réactiver le **micro crédit** Développer les **permanences conso** des associations existantes

SOUTENIR L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES VULNERABLES

PROPOSITIONS D'ACTIONS
Répits aux **aidants** Sensibilisation au grand public à l'application effective de la **Convention des Nations Unies pour les Personnes Handicapées**

Actions existantes : Information et Soutien Tuteurs Familiaux ; Centre d'Accueil et d'Orientation ; Coordinatrice Violences Intra-Familiales

III.3 – LE PLAN D'ACTION SUR PERIODE 2018-2025

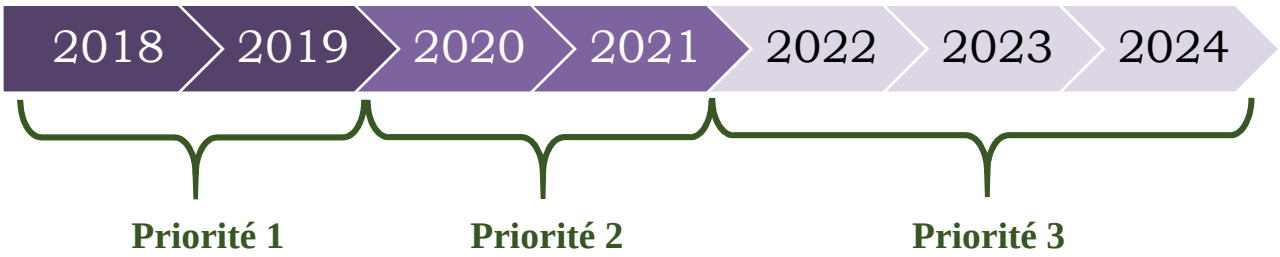

1- LES ECHEANCES DES ACTIONS DE L'OBJECTIF GENERAL 1 : DEVELOPPER L'UDAF ET SES ASSOCIATIONS

G1	**Rédiger et mettre en œuvre un PLDA**	CA
G2	**Rendre l'AG plus « attractive »**	CA
G3	**Faire le plan de communication stratégique**	Bureau
G4	**Mettre en place une veille des associations adhérentes**	Commission de contrôle
G5	**Poursuivre et développer les formations mutualisées au sein de l'URAF**	CA
G6	**Organiser des évènements (ou y participer) pour se faire connaître et reconnaître**	CA et Services
G7	**Rechercher des financements dans le cadre de projets de développement**	Bureau / Direction

2- LES ECHEANCES DES ACTIONS DE L'OBJECTIF GENERAL 2 : CONSOLIDER LES LIENS ENTRE SERVICES ET ASSOCIATIONS

G8	**Organiser une participation commune aux commissions éthiques**	Direction et Bureau
G9	**Présenter régulièrement les services aux CA et à l'AG**	Direction
G10	**Présenter régulièrement les associations adhérentes et les représentations aux services**	CA
G11	**Structurer l'information interne des services et de l'association** Lettre interne Intranet (Créer une page intranet régionale…)	(Direction et bureau)
G12	**Organiser des échanges auprès des associations parentalité**	(Bureau et Pôle Famille)
G13	**Désigner les représentants des services et les représentants du CA par pôle** et formaliser leurs rôles respectifs	(Direction et bureau)

3- LES ECHEANCES DES ACTIONS DE L'OBJECTIF GENERAL 3 : DYNAMISER LA REPRESENTATION FAMILIALE

G14	**Organiser la formation des représentants** (CAF / CPAM / CCAS / RU dans les hôpitaux)	Direction et Bureau
G15	**Formaliser l'accueil des nouveaux représentants**	Direction et Bureau
G16	**Diffuser régulièrement et appliquer la Charte du représentant**	CA

4- LES ECHEANCES DES ACTIONS DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : INSCRIRE L'UDAF DANS LE CHAMP DE L'ENFANCE (3 A 12ANS)

S1	**Actions en milieu scolaire et périscolaire** • Créer un Café parents (Espace Parents en milieu scolaire) • Codage gouter • Mairie de Montauban	Pôle famille
S2	**Poursuivre activité au réseau REAAP**	Direction et Bureau
S3	**Repérer les actions des associations du champ de l'enfance**	(CA / Pôle famille)

5- LES ECHEANCES DES ACTIONS DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LE CHAMP DE LA CONSOMMATION

S4	**Réactiver le micro crédit** et faciliter et accompagner l'inclusion financière	Bureau
S8	**Développer les permanences conso des associations existantes**	Bureau
S9	**Créer du lien avec les autres acteurs de ce champ**	CA

6- LES ECHEANCES DES ACTIONS DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : SOUTENIR L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES VULNERABLES

S7	**Sensibilisation du public aux problématiques d'inclusion sociale des personnes vulnérables**	Bureau / Services
S8	**Répits aux aidants**	Bureau / Services
S9	**Créer du lien avec les autres acteurs de ce champ**	Bureau / Services

GLOSSAIRE

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ADAPEI	Association Départementale de Parents et d'amis des personnes handicapées mentales
ADIAD	Association Départementale pour l'Intégration d'Adultes en Difficulté
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
AEEH	Allocation d'Education Enfant Handicapé
AFC	Associations Familiales Catholiques
AG	Assemblée Générale
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées
AJPP	Allocation Journalière de Présence Parentale
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ALT	Aide au Logement Temporaire
ANAP	Agence Nationale d'Appui à la Performance
ANESM	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
ANPEIP	Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APF	Association des Paralysés de France
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASF	Allocation de soutien familial
BDF	Banque de France
C.L.E.R Amour et Famille	Centre de Liaison des Équipes de Recherche sur l'amour et la famille
CA	Conseil d'Administration

CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDAFAL	Conseil National des Associations Familiales Laïques
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
COM S/ENDETT	Commission de surendettement
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSE	Comité Social et Economique
CSF	Confédération Syndicale des Familles
DALO	Droit au Logement Opposable
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGCS	Direction générale de la Cohésion Sociale
DIRRECTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DP	Délégué du Personnel (Comité Social et Economique)
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale
EAJE	Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
EFA	Enfance et Familles d'adoption
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

EREF	Espace Rural Emploi Formation
ESMS	Etablissements et Services Médico-sociaux
ETP	Equivalent Temps Plein
GMCA	Grand Montauban
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INSTEP	Organisme de formation
ISTF	service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux
JO	Journal Officiel
LAEP	Lieu d'Accueil Enfants Parents
MAJ	Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MFR	Maison Familiale Rurale
MJAGBF	Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial
MJPM	Mandataire Judiciaire à La Protection Des Majeurs
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NEXEM	Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et santé
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
PAJE	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PIF	Point Info Famille
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLDA	Plan Local de Développement Associatif

PMI	Protection Maternelle et Infantile
PRP	Procédure de Rétablissement Personnel
REAAP	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
Référent SST	Référent Santé Sécurité au Travail
RG	Renseignements Généraux
RSA	Revenu de Solidarité Active
RT	Régiment Territorial
RU	Représentants des Usagers
SIAO	Service Académique d'Information et d'Orientation
SMAD	Service de Maintien A Domicile
SMTI	Service de Santé en Milieu de Travail Interentreprises
SOLIHA	Solidaires pour Habitat
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SSIAD	Service de Soins Infirmiers A Domicile
TGI	Tribunal de Grande Instance
TRIB ADM	Tribunal Administratif
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
UNAFAM	Union Nationale des Amis et Familles de Malades
UNASS	Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs
URAF	Unions régionales des associations familiales